

L'affichage libre en procès

Justice. Le procès du Sonic relance le débat sur l'affichage considéré comme libre par les associations mais sauvage par la mairie.

Jeudi 20 décembre, les responsables de la péniche café-concert, le Sonic (Lyon 5e) passent devant le juge. On leur reproche d'avoir travaillé avec des associations qui annoncent leurs concerts au Sonic par voie d'affichage sauvage. Trois affiches seront examinées ce jour-là. Vu que la loi réprime l'affichage en dehors des espaces prévus à cet effet, à raison de 500 euros par affiche, ils risqueraient d'être condamnés à 1500 euros dans un premier temps. Mais au total, ils pourraient devoir verser 15 000 euros puisqu'une trentaine d'affiches sont dans le collimateur du procureur. "La conclusion s'impose d'elle-même, écrivent dans un communiqué les membres du Sonic. Si nous perdons ce procès et les suivants, nous mettrons la clé sous la porte et nous conforterons l'opinion que la culture non officielle n'a décidément pas beaucoup de possibilité d'exister dans cette ville".

Ce procès est la suite logique du renforcement par la Ville de Lyon de la lutte contre l'affichage considéré comme "sauvage". Le bras armé de cette lutte est l'UCV, pour Unité Cadre de Vie, plus connue sous le nom de "Brigade Verte". Depuis sa création en février 2007, ces agents de la police municipale multiplient les procès verbaux. En effet, ils n'agissent plus seulement en cas de flagrant délit de collage mais aussi après avoir pris en photo les affiches litigieuses. Les PV sont ensuite transmis au procureur. C'est comme cela que le Sonic se retrouve devant les tribunaux.

En réaction, plusieurs associations, essentiellement culturelles, se sont regroupées au sein d'un "collectif affichage libre", créée en septembre. S'en est suivie une campagne d'affichage sauvage pour dénoncer la politique municipale. "Les pan-



neaux d'affichages libres sont insuffisants, notamment dans le 7e, nous explique un des membres du col-

Pour ou contre
l'affichage libre ?
Donnez votre avis sur

lyoncapitale.fr

lectif. La mairie a pris le problème à l'envers : au lieu de les développer, elle préfère réprimer ceux qui collent ou ils peuvent". En réponse, la mairie a promis d'implanter davantage de panneaux dans les 1er et 7e arrondissements et tolère désormais "les affiches collées avec du scotch si elles sont enlevées dans un délai de 48 heures".

Au-delà du procès du Sonic, l'affi-

chage, libre pour les uns, sauvage pour les autres, oppose deux visions de la ville. Il y a ceux qui la préfèrent sale mais vivante avec son lot de crottes de chiens, d'affiches et de tags. Et il y a ceux qui veulent une ville propre. A la municipalité de trouver un difficile compromis.

■ Laurent Burlet

Comme les Déboulonneurs anti-pubs (photo), le Collectif pour l'affichage libre milite aussi contre les excès de la publicité en ville en demandant l'interdiction des panneaux "4 par 3".

22 Bertille Darrangon Militante

Figure écolo de Lyon, elle se bat contre l'envahissement publicitaire en barbouillant les panneaux "4 par 3". Jusque devant les tribunaux. Comme ses camarades Déboulonneurs, elle assume ces actes de désobéissance civile. En mai, sa démarche a été en partie reconnue puisque le juge ne la pas sanctionné pour avoir tagué "consomme/pollue".